



Comité Technique-Ministériel du 26/02/2013

Bilan Social 2011

Les responsabilités sociales du Ministère de la Culture

I Responsabilité du Ministère de la Culture en terme de Bilan Social

I-1 La réglementation

Décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements public de l'Etat :

Article 37

Les comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés.

Ce bilan est établi annuellement. Il indique les moyens, notamment budgétaires et en personnel, dont dispose ce service et comprend toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques énumérées à l'article 34.

Article 34

– Les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comité par les articles 35 et 36 sur les questions et projets de textes relatifs :

1o A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;

2o A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;

3o Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;

4o Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;

5o Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;

6o A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;

7o A l'insertion professionnelle ;

8o A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;

9o A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux

Le comité technique bénéficie du concours du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et peut le saisir de toute question. Il examine en outre les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créé auprès de lui.

Les comités techniques sont également consultés sur la participation de l'Etat et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels définie par le décret du 19 septembre 2007 susvisé.

Les incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire font l'objet d'une information des comités techniques.

I-2 La responsabilité sociale du Ministère de la Culture en termes de bilan

Pour la CGT-Culture, le Bilan Social du MCC doit rendre compte des moyens budgétaires et humains qui contribuent aux missions du service public culturel de l'Etat. Il doit être le reflet de la responsabilité sociale du Ministère auprès de tous les agents qui ont en charge ce service public, quelle que soit leur situation statutaire.

Qui sont-ils ?

Où sont-ils ?

Combien sont-ils ?

Quelle mission ont-ils en charge ?

Quelle évolution de carrière ?

Quelle qualification ont-ils ?

Quelles sont leurs rémunérations ?

Quelles conditions de travail ?

Quelles conditions d'hygiène et de sécurité ?

Quelle couverture de protection sociale complémentaire ?

Pour la CGT-Culture, le tout premier objectif du Bilan Social du MCC doit être de définir son champ de responsabilités vis-à-vis des femmes et des hommes qui ont en charge la mise en œuvre de la politique publique culturelle de l'Etat, quel que soit leur statut. Il s'agit là notamment d'interroger l'adéquation entre missions et statuts et d'en vérifier la pertinence.

I-3 L'approche et la conception du Bilan Social 2011 répondent-ils à ces responsabilités ?

Comme pour celui de 2009, le Bilan Social présenté pour l'année 2011 est construit sur 3 périmètres budgétaires :

- **celui du budget de l'Etat ou Titre II**
- **celui du budget des Établissements Publics Administratifs (EPA) ou Titre III**
- **celui du budget des EPIC et des associations sous tutelles du Ministère de la Culture**

Dans le Bilan Social 2009 du Ministère de la Culture, le ministère parlait « d'emploi culturel au sens large » définissant « la sphère culture » de l'Etat. Ces notions larges n'existent plus dans le Bilan Social 2011. Pourtant cette approche large était une « entrée » plus riche que celle strictement limitée aux assises budgétaires.

Nous avons besoin de compter tous les agents en nombre de personnes physiques (PP) et en nombre d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) sur la période 2009 à 2011, période de la RGPP et de la liquidation de centaines de postes. Ce bilan des restrictions budgétaires qui a saigné à blanc le Ministère de la Culture comme le disait Mme la Ministre en juillet 2012 devant le CT-M, doit nous instruire non seulement sur ce qui ne faut absolument plus recommencer, les restrictions budgétaires et la mise à mal du service public de la culture, mais aussi là où le service public de la culture a besoin justement de réinvestir en emplois budgétaires et statutaires pour mieux porter le service public culturel auprès de la population.

Ce décompte précis en PP et ETPT est indispensable pour les analyses opérées par le Bilan Social, sur les différents chapitres annoncés : les travailleurs en situation de handicap, la démographie, les mobilités, les promotions, les rémunérations, la formation, les sanctions disciplinaires, ... personne ne doit être oublié. Ces analyses essentielles en termes de responsabilité sociale doivent avoir un lien avec la réalité des effectifs du ministère et doivent pouvoir se suivre sur au minimum 3 années

budgétaires pleines.

Par ailleurs, pour la CGT-Culture, une nouvelle équipe politique doit avoir en main un bilan le plus exhaustif possible de la situation sociale sur l'année 2011 pour répondre à la question : dans quel état la majorité précédente a laissé le Ministère de la Culture, afin de panser les blessures sociales profondes infligées par 5 années de politiques d'austérités.

II Combien d'agents au sein de la « sphère culture » ?

Combien d'agents ont participé à la mise en œuvre des politiques publiques culturelles de l'Etat ? Ou autrement dit, quels sont les moyens humains dont disposait le Ministère de la Culture pour réaliser une politique culturelle au service de la population sur l'ensemble du territoire national en 2011. C'est pour la CGT-Culture la toute première question.

Dans le cadre strictement budgétaire défini par le Bilan Social 2011, l'autorité politique propose, afin de comparer la situation 2011 aux années antérieures de revenir sur un certain nombre de chiffres en ETPT des années 2009 et 2010, mais rien en PP. Pour les Établissements et associations, les ETPT correspondent aux emplois inscrits sur les budgets incluant les emplois « hors plafond » dont le financement intégral est assuré par les ressources propres.

Nous suivrons dans un premier temps les décomptes et découpages proposé par ce Bilan Social.

Le Bilan Social avance pour l'année 2011 en ETPT:

Titre II	Titre III	EPIC	Total « sphère culture »
10 880	12323	5836	29039

Mais dès le début ce décompte global oublie les agents des associations sous tutelles du MCC !

Pour les agents publics vis à vis de l'année 2009 (qui sera notre année de référence) le nombre d'ETPT a donc été réduit de :

-851 sur le Titre II soit -7,2 %

-419 sur le Titre III soit -3,3 %

C'est donc une réduction affichée de 1270 ETPT en 3ans de RGPP, soit une réduction de 5 % des moyens du service public culturel !

Le Bilan Social ne donne aucune information en nombre de personnes physiques.

Pour les EPIC qui devraient comprendre, comme l'annonce le texte, aussi les associations, le volume d'ETPT de l'année 2009 (5695 ETPT) affiché dans le Bilan Social 2011 ne correspond en fait qu'aux ETPT des EPIC sans les associations. Ces dernières sont totalement écartées du Bilan Social 2011. Le Bilan Social 2009 avance lui aussi effectivement 5695 ETPT pour les seuls EPIC auxquels s'ajoutent les 760 ETPT de 5 associations sous tutelle : Centre national des arts du cirque, la Cinémathèque française, l'Ensemble intercontemporain, l'Orchestre de Paris, l'UCAD.

Les ETPT des agents de droit privé dans les seuls EPIC auraient donc été en croissance de 141 ETPT soit +2,4 % des moyens entre 2009 et 2011 ? !

Pour les Associations sous tutelle, le Bilan Social 2011 faisant l'impasse complète sur les données, il est impossible à partir de ce document de suivre l'évolution des moyens sur ces trois années de référence.

Pour regarder les évolutions 2009/2011 des ETPT par affectation, là il faut repartir des données du Bilan Social 2009.

- sur le Ministère (services centraux et déconcentrés, SCN), ce sont en tout **1163 ETPT qui ont été détruits soit 15,3% des capacités d'intervention** de ces services.
- sur les EPA, c'est **61 ETPT soit 0,3 % des effectifs en moins**. Pour les EPA selon le Bilan Social 2011, les destructions d'ETPT par les politiques de restriction budgétaire ont été « compensées » par les transferts importants d'emplois budget Etat affectés en EPA, 3836 ETPT transférés entre 2002 et 2009. La part des emplois pris en charge sur les budgets des EPA est restée stable entre 2009 et 2011 représentant 74 % des emplois.
- sur les EPIC (seuls) ce serait + **95 ETPT soit une augmentation de 1,6 % des effectifs**.

II-1 Les Agents publics du ministère de la Culture

Les agents publics titulaires ou non titulaires décomptés sont ceux rémunérés soit sur le Titre II du Budget de l'Etat ou sur le Titre III des budgets des EPA.

Les agents publics recrutés sur le Titre II (Budget Etat).

Dans le détail, sur les 10880 ETPT rémunérés sur le Titre II en 2011:

9509 sont des agents titulaires
1371 sont des agents non titulaires

Pour l'année 2009 un premier tableau décompte 11731 ETPT, correspondant aux données annoncées dans le Bilan Social 2009 du MCC. Dans un addendum à ce Bilan Social 2009, l'administration précisait la répartition des ETPT entre le Titre II et le Titre III selon les affectations :

ETPT	Titre II affectés Etat	Titre II affectés EPA	Titre II Total	Titre III EPA	Total
Titulaires	6654	3669	10323	3243	13566
Non-Titulaires	951	457	1408	9499	10907
total	7605	4126	11731	12742	24473

Le Bilan Social 2011 ayant repris le même décompte de 11731 ETPT pour l'année 2009 dans une partie de ses tableaux, nous reprenons donc ces données sur l'année 2009.

Les pertes d'emplois depuis 2009 sont donc en ETPT sur Titre II:

**-814 pour les agents titulaires,
-37 pour les agents non titulaires.**

Soit en tout : - 851 ETPT confirmant ainsi une perte de moyens de 7,2 % des ETPT sur le budget de l'Etat en trois ans !

Les agents publics recrutés sur le Titre III (Budget EPA).

Le Bilan Social 2011 annonce globalement sur le Titre III, 12 323 ETPT. Le Bilan Social fait comme si ces ETPT ne correspondaient qu'à des emplois non titulaires rémunérés sur budget des EPA. Rien ne permet dans ce document d'imaginer que parmi ces ETPT Titre III plus de 3000 sont des agents titulaires rémunérés en gestion directe sur les budgets essentiellement de deux EPA : le Musée du Louvre et la BNF !

Les données sont tellement indigentes sur ce Titre III qu'il est impossible de distinguer les titulaires des non titulaires pour l'année 2011, comme la CGT-Culture avait pu le faire sur le Bilan Social

2009.

Nous sommes donc obligés de nous contenter d'un chiffre de perte d'emploi global.

**Les pertes d'emplois depuis 2009 sont donc en ETPT sur Titre III :
-419 ETPT (agents titulaires et agents non titulaires confondus). Soit une perte
de moyens de 3,3% des ETPT sur les budgets des EPA en trois ans !**

II-2 La structuration par affectation des emplois entre administration du Ministère, centrale et déconcentrée, et « opérateurs » culturels.

Le Bilan Social avance 16 761 ETPT affectés dans les EPA, soit 58 % des effectifs globaux - rappelons qu'il oublie près de 800 ETPT dans les associations sous tutelle.

Le poids pris par les EPA année après année est considérable. En 2009 (cette donnée ne figure pas dans le Bilan Social 2011) **le volume d'ETPT dans les EPA (Titre III + une partie du Titre II) était de 16868**. En trois ans le volume d'ETPT affecté dans les EPA a donc été réduit de **107 ETPT soit une réduction de 0.6 % de moyen humain**.

Mais malgré cela, en comparant à périmètre équivalent (sans les associations sous tutelles) le poids des effectifs affectés dans les EPA passe **de 55,8 %** du volume global en 2009 à **58 %** en 2011.

Les restrictions budgétaires n'ont donc pas entamé ni révisé la ligne politique de fond de faire de plus en plus supporter budgétairement l'essentiel des moyens humains du MCC par les EPA.

Mais ce seul chiffre ne révèle que l'aspect budgétaire du jeu de bonneteau opéré par le Ministère de la Culture.

Plus fondamentalement, le rapport entre les ETPT affectés dans les services administratifs centraux et déconcentrés et les « opérateurs » culturels du MCC est plus révélateur sur la nature même du Ministère de la Culture.

Dans le périmètre des emplois publics dans un premier temps, le Bilan Social 2011 parle de 41 % des effectifs en ETPT pour les opérateurs (EPA) mais en fait ce pourcentage ne prend en compte que les emplois sur budget Etat (Titre II) entre ceux affectés au MCC (6442 ETPT) et ceux affectés dans les EPA (4438 ETPT) ! **Ce pourcentage n'a strictement rien à voir avec la réalité du ministère de la Culture !**

Dans le périmètre des emplois publics (Titre II et Titre III) une autre façon de décompter, doit permettre de montrer en 2011 :

-pour les ETPT affectés dans les administrations centrales (1893 ETPT) et déconcentrées (2361 ETPT) soit un total de 4254 ETPT

-pour les « opérateurs », les 1843 ETPT des SCN, véritable réseau d'intervention du MCC sur l'ensemble du territoire national, et les 16 761 ETPT affectés dans les EPA soit en tout 18604 ETPT.

C'est donc 81% des ETPT qui sont affectés dans les « opérateurs » du ministère de la Culture.

Nous pourrions aller encore plus loin si nous ajoutons au 18604 ETPT des EPA et SCN, les

emplois de droit privé

- 5836 ETPT affectés dans les EPIC
- près de 850 ETPT des Associations sous tutelle oubliés par le Bilan Social

soit en tout 25290 ETPT représentant plus de 85% des effectifs en ETPT affectés dans les opérateurs culturels.

Un Ministère dont l'essentiel de l'activité est consacré à l'action culturelle auprès des publics en tant qu'opérateur culturel : un fait historique, véritable identité culturelle du ministère de la Culture !

Les volumes d'ETPT d'agents publics affectés dans les administrations centrales et déconcentrées et SCN sont passés entre 2009 et 2011 de 7605 à 6442 soit une perte de 1163 soit une réduction de -15,3 % !

Une véritable hémorragie si l'on en croit les chiffres donnés !

Malheureusement on ne peut rentrer dans le détail des pertes subies en administration centrale et administrations déconcentrées (DRAC et STAP), le Bilan Social 2011 ne donnant aucune information sur l'année 2009 et le Bilan Social 2009 affichant des décomptes sur une autre base de recensement pour ces deux secteurs (en ETP au 31/12/2009 et non en ETPT).

Nous avons vu que dans le même temps le volume des ETPT d'agents publics affectés dans les EPA est passé de 16868 ETPT en 2009 à 16761 ETPT en 2011, soit une réduction de 107 ETPT. Cette faible réduction apparente est en fait un leurre. Les politiques ne sont non plus tant de transfert d'ETPT du Titre II vers le Titre III que de transformation de SCN en EPA qui est une autre manière de transférer les emplois et fait gonfler les ETPT des EPA, véritable déstructuration du Ministère de la Culture.

II-3 La structuration statutaire des emplois publics du Ministère

Sur le Titre II nous avons à la fois des emplois de titulaires et de non titulaires.

Sur le Titre III nous ne devrions avoir que des emplois de non titulaires, ce qui n'est pas le cas.

La structuration statutaire des emplois au sein du Ministère de la Culture révèle un énorme déficit d'emplois de titulaires pour remplir les missions propres au ministère de la culture.

Très étrangement le Bilan Social 2011 nie fondamentalement trois réalités coup sur coup. Il ne voit d'agents titulaires que sur le Titre II du budget de l'Etat (9509 ETPT), laisse à croire qu'il n'y a pas d'agents titulaires rémunérés sur le Titre III (à aucun moment cette réalité n'est décrite) et ne parle d'agents non titulaires que sur le Titre II (1371 ETPT) en oubliant les milliers d'agents non titulaires rémunérés sur le Titre III.

Ceci amène le Bilan Social 2011 à affirmer que « les agents titulaires représentent 87 % des effectifs alors que les agents non titulaires en constituent 13 % » ! Quand Mme la ministre de la Culture avance elle-même que 60 % des effectifs du ministère de la Culture sont des agents non titulaires ! Comment peut-on tordre les chiffres à ce point ? Et surtout pourquoi ?

Les emplois de titulaires

Dans le Bilan Social seul 9509 ETPT agents titulaires sont décomptés dans les Administrations centrales, déconcentrés, les SCN et les EPA sur budget de l'Etat. N'ayant plus aucun chiffre sur les statuts d'emplois dans les EPA, nous soupçonnons que ces 9509 ETPT ne représentent que les agents titulaires en gestion directe par l'administration centrale.

La CGT-Culture avait déjà révélé le même contournement comptable des chiffres dans le Bilan Social de 2009, déjà catastrophique en termes de présentation. Nous avions quand même à l'époque les données des emplois statutaires dans les EPA qui permettaient de montrer que 3243 agents titulaires étaient en gestion directe (leurs rémunérations) sur les budgets des EPA (pour l'essentiel Louvre et BnF) et ne figuraient pas dans les données présentées sur les agents titulaires. En fait, en 2009 les agents titulaires représentaient 13566 ETPT dont 10323 en gestion d'administration centrale et 3243 en gestions directes d'EPA.

Toutes les données du Bilan Social 2009 sur la répartition Femmes/Hommes, évolution de carrière, catégories, filières (administrative, scientifique, techniques et enseignement, accueil surveillance et magasinage) en étaient totalement faussées puisque les 3243 ETPT d'agents titulaires sur budget des EPA de la BnF et du musée du Louvre n'étaient pas pris en compte dans les analyses (sans compter ceux du musée Rodin et du CNC)! Nous pensons que c'est encore le cas avec le Bilan Social 2011, ou alors il faudrait admettre qu'entre 2009 et 2011 ce sont 4057 agents titulaires qui ont disparu ! La RGPP a saigné à blanc le MCC mais pas à ce point-là !

Nous sommes encore une fois devant un invraisemblable décompte où les agents titulaires sur budget EPA sont sortis des comptes et des analyses carrière, rémunération, mobilité des agents titulaires. Aucun des tableaux sur les ventilations des agents titulaires par filière, par catégorie, par répartition géographique, les études démographiques, pyramides des âges, répartition femmes/hommes, la courbe des âges par filière ne reflète donc la réalité des agents titulaires du Ministère de la Culture ! Aucune de ces analyses n'est juste puisque basées uniquement sur les 9505 ETPT du Titre II.

Toutes les études présentées dans le Bilan Social 2011 sur les agents titulaires sont faussées puisqu'un quart d'entre eux ne sont pas pris en compte ! Nous ne savons même pas sur l'année 2011 combien d'agents titulaires sont rémunérés sur le Titre III !

La CGT-Culture avait déjà signalé aux autorités politiques précédentes cette grossière erreur d'analyse. Mais apparemment demander aux autorités politiques de prendre en compte l'expertise des personnels et de leurs représentants semble un espoir fou !

Plus sérieusement, cette démarche est trop constante pour n'être qu'un oubli. Il s'agit bien d'une orientation politique qui veut que du moment où les agents titulaires sont sur des budgets d'EPA, ici Le Louvre et la BNF, musée Rodin, le CNC, ils deviennent totalement transparents pour l'administration du MCC.

Voilà pourquoi la CGT-Culture a toujours dénoncé ces transferts de gestion des titulaires sur les budgets propres des EPA.

C'est pourquoi, la CGT-Culture s'oppose fermement à tout nouveau transfert de gestion des personnels titulaires en particulier lors de la titularisation des ANT. La CGT-Culture demande que les titularisations se fassent au final sur le titre II et le retour de tous les emplois de fonctionnaires sur titre II.

Les agents titulaires rémunérés sur Titre III n'existent plus pour le ministère, ils ne sont plus identifiés statutairement ! Ils ne sont plus considérés comme les autres agents titulaires, ils ne relèvent plus de la responsabilité sociale du ministère !

Si nous nous en tenons aux seules données fournies par le Bilan Social 2011 sur les agents titulaires rémunérés sur le Titre II budget Etat, le Ministère de la Culture est bien passé en ETPT entre 2009 et 2011, de 10323 à 9509 soit une suppression de 814! Une réduction de 8 % des agents titulaires depuis 2009 sur le seul Titre II !

Pour ce qui est des agents titulaires rémunérés directement sur les budgets des EPA (Titre III), nous avons pu en identifier une partie dans le Bilan Social 2009 en dépouillant les données du Louvre et de la BnF.

Ainsi par exemple, les données recueillies auprès de la BnF pour 2009 montrent que sur 2442,5 ETPT (soit 2668 PP), volume total des emplois 2009 affectés à la BnF (pour 2507 ETPT autorisés selon le Bilan Social 2009), on pouvait décompter :

- 1600,2 ETPT agents titulaires (65,5%)
- 41 ETPT titulaires détachés sur contrat
- 600 ETPT agent non titulaires Art. 4 (24,5%)
- 201,3 ETPT agents non titulaires Art. 6-1 (8%)

Mais le Bilan Social 2011 étant totalement opaque sur les EPA nous ne pouvons savoir comment les ETPT d'agents titulaires sur budget EPA (sur Titre III) ont évolués entre l'année 2009 et 2011 !

**Nous sommes donc dans l'incapacité de dénombrer les ETPT d'agents titulaires au sein du Ministère de la Culture pour l'année 2011 !
C'est le comble de ce Bilan Social 2011 !**

Et pourtant, en cherchant dans le Bilan Social 2011 de l'EP du Louvre, présenté au Comité Technique, il est possible de trouver en ETPT le tableau suivant (p5):

Statut	2009 : ETPT	2010 : ETPT	2011 : ETPT	Nbr. de Personnes Physique moyen
Titulaires	1459,4	1436,7	1419,9	1465

Ce tableau permet d'identifier 1465 agents titulaires en gestion directe sur le Louvre en 2011 et de montrer qu'entre 2009 et 2011, les ETPT des agents titulaires ont été réduits globalement de -39,5 unités soit - 2,7 %. Dans le détail, ces 39,5 ETPT sont en fait le bilan d'une augmentation de + 4,9 ETPT dans des corps de catégorie A, + 30,77 ETPT en catégorie B et - 75,1 ETPT en catégorie C (soit - 6,7 % des corps de cette catégorie C). Ce Bilan permet d'identifier les filières de titulaire qui

ont subi le plus de perte en ETPT suite aux mesures de restriction budgétaire entre 2009 et 2011 :

Accueil et Surveillance = - 30,2 ETPT soit 2,8 % de ses effectifs,

Administrative = - 10,9 ETPT soit 10,2 % de ses effectifs,

Scientifique = - 4,1 ETPT soit - 2,8 % de ses effectifs,

Technique = + 5,8 ETPT soit + 4,3 % de ses effectifs.

En fait, les mesures RGPP ont touché essentiellement les corps de catégorie C dans la filière de l'Accueil et de la Surveillance (Adjoint technique : - 67,2 ETPT soit - 6,8 % de ses effectifs) et dans celle Administrative (Adjoint Administratif : - 10,2 ETPT soit 12,7 % de ses effectifs).

Par ailleurs les promotions et flux par filière , par corps et par grade y sont décrits dans le détail, ainsi que les rémunérations et les ages.

Les emplois d'agents non titulaires

La présentation du Bilan Social 2011 tend à montrer qu'il n'y aurait toujours en ETPT, que 1371 agents non titulaires au MCC et donc seulement 13 % d'agents non titulaires au sein du ministère de la Culture sans jamais souligner que ce chiffre ne tient compte que des agents non titulaires rémunérés sur le Titre II ! Évidemment comme les agents titulaires rémunérés sur Titre III (EPA) ne sont plus distingués, il devient impossible de déduire des ETPT du Titre III, les agents non titulaires rémunérés sur les budgets des EPA.

Nous savons qu'ils sont des milliers mais il est impossible de connaître précisément ce volume pour l'année 2011 ! C'est là aussi un comble !

On n'est jamais tombé aussi bas dans la présentation d'un Bilan Social et ceci constitue un paradoxe incroyable quand on sait que jamais il n'y a eu autant de travail réalisé par l'équipe du Service des ressources humaines pour décompter un par un tous les agents non titulaires du Ministère de la Culture dans le cadre du Plan de CDIisation et titularisation de la loi n°2012-347 présents sous contrat dans le premier trimestre 2011!

Cette présentation des agents non titulaires par le Bilan Social 2011 est la négation du travail exceptionnel de recensement réalisé par le SRH du MCC en lien étroit avec les organisations syndicales du Comité de suivi du MCC.

Ceci constitue un non-sens alors que l'année 2011 sera l'année de référence du recensement général pour la titularisation. En effet, tous les agents non titulaires recrutés sous contrat CDD ou CDI pour des besoins permanents à temps complet (article 4-1 et 4-2 de la loi du 11 juillet 1984) ou à temps incomplet (article 6-1) ou sur besoin occasionnel ou saisonnier (article 6-2) dans le premier trimestre 2011 ont été décomptés un à un, avec leur quotité de travail, service par service et EPA par EPA sur budget Titre II comme sur budget Titre III et rien de ces données n'a été repris pour réaliser le Bilan Social 2011 ! **Le dernier décompte du SRH (septembre 2012) recense 7636 personnes physiques non titulaires (hors emplois dérogatoires) sous contrat au premier trimestre 2011.**

A ces contrats, viennent s'ajouter les emplois d'agents non titulaires recrutés sur les emplois dérogatoires des EPA dérogatoires figurant sur le décret liste n° 84-38 du 18 janvier 1984 en application de l'article 3-2 de la loi du 11 juillet 1984

- le CNAC Pompidou
- Versailles
- le Louvre
- la CNHI
- le CMN
- la BnF
- le Quai Branly
- le Musée Rodin
- l'OPPIC

et des deux EPA dérogatoires par voie législative :

- l'INRAP
- le CNC

L'ensemble des agents non titulaires recrutés sur emplois dérogatoires compte environ 5000 personnes physiques (PP).

Sur le Titre II, le Bilan Social 2011 compte 1371 ETPT d'agents non titulaires.

Le recensement général effectué par le SRH compte en Personnes Physiques en tout sur le Titre II 1164 agents non titulaires (PP) pour le premier trimestre 2011:

- 1033 sur besoin permanent à temps complet (art. 4),
- 89 sur besoin permanent à temps incomplet (art. 6-1),
- 29 sur besoin occasionnel (art. 6-2),
- 14 Berkani,

dont 40 % en CDD.

Sur le Titre III, pour les agents non titulaires le Bilan Social 2011 ne dit rien mais nous savons qu'il compte 12323 ETPT sur le Titre III dont, comme nous l'avons montré, probablement plus de 3000 ETPT d'agents titulaires en gestion directe. Soit environ 9200 ETPT d'agents non titulaires sans plus de précision (agents non titulaires d'EPA non dérogatoires et dérogatoires confondus).

Le recensement général effectué par le SRH compte en personnes physiques (PP) sur le Titre III 6471 agents non titulaires non dérogatoires (PP) pour le premier trimestre 2011 (hors emplois dérogatoires) dont :

- 2485 sur besoin permanent à temps complet (art. 4)
- 1016 sur besoin permanent à temps incomplet (art. 6-1)
- 853 sur besoin occasionnel (art. 6-2)
- 2117 sans fondement réglementaire dans les contrats mais correspondant probablement à des besoins saisonniers ou occasionnels.

dont 65 % en CDD.

En fait en personnes physiques (PP) le décompte pourrait aboutir à :

- 1165 Titre II
- 6471 Titre III (article 4 et 6)
- 5000 Titre III sur EPA dérogatoires

C'est en tout près de 12700 agents non titulaires qui travaillent au Ministère de la Culture, représentant environ 10570 ETPT soit 45 % des ETPT et non 13 % !

Le Bilan Social 2011 ne dit rien de cette réalité alors que les données existent. Nous pourrions décliner les données, EP par EP, selon les bases réglementaires de recrutement et selon les fonctions exercées et les catégories attribuées.

Seuls 1577 agents non titulaires recensés (hors emplois dérogatoires) ont été recrutés sur des missions et des fonctions ne correspondant pas à un corps de la Fonction publique. Ces recrutements sont les seuls qui justifient un recrutement contractuel de droit commun.

Le recensement général du SRH du MCC montre que les agents non titulaires, qu'ils réunissent ou non les critères d'ancienneté pour une titularisation, sont pour plus de 80 % d'entre eux recrutés sur des fonctions correspondant à des corps de la Fonction publique existants et pour lesquelles on aurait dû recruter des fonctionnaires.

C'est donc près de 60 % des agents publics (PP) qui sont recrutés sur contrat au sein du Ministère de la Culture. **Pourquoi avoir fait l'impasse complète sur le travail de recensement du SRH et du Comité de suivi ? C'est totalement incompréhensible ! La Ministre de la Culture avait les bons chiffres ; pourquoi le Bilan Social 2011 vient-il en contradiction avec ces derniers ?**

La Précarité

Nous devons signaler aussi ici la très grande précarité régnant au sein du Ministère de la Culture et elle se traduit à la fois par :

- un nombre de CDD élevé : 65 % des contrats,
- une proportion de temps incomplet pour une quotité horaire (maximale de 70%) très régulièrement en dessous de 105 h représentant près de 16 % des agents non titulaires (hors emplois dérogatoires), soit 1175 PP
- des contrats occasionnels ou saisonniers très souvent utilisés pour des besoins en réalité permanents sur de petits contrats de moins d'un an se succédant tous les ans avec des temps partiels imposés représentant près de 40 % des agents non titulaires (hors emplois dérogatoires), 2999 PP .

Quand le MCC prendra-t-il enfin le temps de faire le Bilan Social de ces situations de précarité insupportable ?

Faire l'état des lieux, c'est la première des démarches pour lutter efficacement contre la précarité et pour une titularisation des agents recrutés sur contrat en contradiction avec la réalité des missions et des fonctions qu'ils accomplissent. La CGT-Culture demande la convocation urgente de l'Observatoire de la Précarité sous la présidence de la Ministre, en partant entre autres, des données recueillies par le recensement des agents non titulaires.

II-4 Les agents de droit privé des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

Le Bilan Social 2011 ne dit rien dans le détail de ces établissements alors qu'ils représentent 5836 ETPT selon ce même bilan, soit sur l'ensemble de la « sphère culture » (29039 ETPT sans les associations) **20 % des moyens du ministère !**

Qu'en est-il de l'information sur les EPIC du MCC ? Elle est très exactement traitée au même niveau que celle des associations : pratiquement rien ! Seul figure le volume global des effectifs en ETPT. Au moins le Bilan Social de 2009 faisait-il la liste des EPIC du MCC :

- **du spectacle vivant**, avec les 9 établissements : Comédie française, Théâtre National de Chaillot, Théâtre National de la Colline, Théâtre National de l'Odéon, Théâtre National de Strasbourg, Opéra National de Paris; Ecole de danse de Nanterre, Opéra-Comique, EP Parc et Grande Halle de la Villette : **2998 ETPT, soit 10% des effectifs de la « sphère culture »** ;
- **de la création** : Centre National de la Danse, Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz, **119 ETPT**;
- **de l'enseignement**, avec Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle, ENS de l'Image et du Son, **118 ETPT** ;
- **du patrimoine**, avec 5 établissements : RMN, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Domaine National de Chambord, Cité des Sciences et de l'Industrie, Cité de la Musique : **4027 ETPT, soit 13 % des effectifs de la « sphère culture»**.

Le Bilan Social 2011 fait apparaître une évolution positive des emplois dans les EPIC entre 2009 et 2011 (+ 141 ETPT) à la différence de toutes les autres structures du ministère. N'ayant aucun chiffre détaillé pour chacun de ces EPIC, il est extrêmement difficile d'en faire l'analyse et de les vérifier. Par exemple, si nous prenons l'un des principaux EPIC du ministère de la Culture, la RMNGP que constatons-nous sur la longue durée ?

RMN /GP Année	Total Effectifs PP CDI + CDD *	Total ETP CDI *	Total ETP RMN **	Total ETP GPCE **
2006	1202	873.38	1057	
2007	1205	883.32	1031	27
2008	1213	854.35	1007	27
2009	1131	843.58	1001	27
2010	1121	850.53		
2011 (fusion RMN GP)	1264	919.99		

** Données du CE de la RMNGP ** Données bilan social 2009*

L'externalisation au sein d'un EPIC comme la RMN :

Nombre moyen mensuel de salariés appartenant à une entreprise extérieure.

Année	Nb moyen mensuel d'ETP de salariés externes	Nb total d'heures travaillées par les intérimaires
2006	111.61	5064h
2007	106.95	2939h
2008	111.63	7349h
2009	108.81	1025h
2010	113.91	3412h
2011	143.71	8528h

Données CE de la RMNGP

Dans ces grandes lignes, la réduction des effectifs à la RMN a eu lieu entre 2006 et 2010 : - 81 PP, soit une réduction de 6,7 % des moyens humains. La fusion des deux établissements publics celui du Grand Palais (EPA) et celui de la RMN (EPIC) en un seul EPIC est la raison essentielle de l'augmentation des effectifs entre 2010 et 2011.

Il faut ici souligner à la fois l'explosion des ETP de la sous-traitance dès la fusion avec le Grand Palais pour les services accueil et surveillance et l'explosion des heures des intérimaires.

Ces chiffres illustrent les politiques de privatisation d'une des plus importantes filières du Ministère de la Culture, la filière Accueil, surveillance et magasinage, et le développement sans pareil de la précarité dans le même temps dans cette période de RGPP.

Aucun de ces chiffres ne figure pourtant dans le Bilan Social 2011.

L'augmentation des ETPT dans les autres EPIC mériterait une analyse détaillée. Elle tendrait à montrer que les politiques de restrictions budgétaires se sont essentiellement appliquées sur les emplois statutairement les plus stables et correspondant au mieux aux missions du service public (les agents titulaires) et qu'elles ont laissé la main aux établissements industriels et commerciaux aux ressources les plus aléatoires avec les emplois statutairement les plus fragiles.

II-5 Les agents de droit privé dans les associations sous tutelle du MCC

Les Associations sous tutelles du Ministère de la Culture

Là où le Bilan Social 2011 annonce compter dans la troisième sphère du Ministère les ETPT des EPIC et des associations, le tableau et les commentaires oublient tout simplement les ETPT des agents de droit privé des associations sous tutelles du MCC illustrant ainsi la perte de la notion «d'emploi culturel au sens large» avancé en 2009 par le Ministère.

Le Bilan Social 2009 comptait, en plus des 5695 ETPT des EPIC, 760 ETPT pour un certain nombre d'associations sous tutelle du ministère de la Culture.

Le Bilan Social 2011 oublie donc en perte et profit :

en ETPT, chiffres du Bilan Social MCC 2009

Centre National des Arts du Cirque :	37	
Ensemble Intercontemporain :	50	
Orchestre de Paris :	149	
Cinémathèque française :	219	
Association des Arts Décoratifs :	305	Total : 760

Mais d'autres associations sous tutelle du Ministère de la Culture doivent être aussi comptées comme l'Association du Jeu de Paume ou le Palais de Tokyo (actuellement en société anonyme à actionnaire unique l'Etat !) qui comptent en tout plus d'une centaine d'ETPT.

Rappelons que l'Association des Arts Décoratifs (ex UCAD) est le deuxième opérateur de droit privé du ministère en nombre de salariés !

Cette sphère des opérateurs de droit privé sous tutelle de la Culture représente tout de même presque 850 ETPT, soit 3 % de l'ensemble de «l'emploi culturel» au sens large. Nous avons déjà souligné en 2011 qu'il était impératif de compter les associations sous tutelles parce qu'elles ont aussi été soumises aux règles de la RGPP d'un départ à la retraite sur deux non remplacé et des restrictions budgétaires, à la différence des EPIC ! Combien d'emplois ont été

sacrifiés sur l'autel des restrictions budgétaires dans les associations ?

L'exemple de l'Association des Arts Décoratif est édifiant. Il suffit de demander les Bilans Sociaux présentés devant le Comité d'Entreprise pour avoir les données. Alors que pour les années précédant 2009 l'emploi était en progression régulière de 2 % par an, entre 2009 et 2011 la réduction des postes dans le cadre des politiques d'austérité des budgets publics a été appliquée aussi à cette structure associative.

Aux Art décoratifs, les politiques de restriction budgétaire ont fait chuter l'emploi de 330 à 315 ETPT soit une réduction en 3 ans de 4,5% des effectifs, - 13 ETPT en CDI et - 1,5 ETPT en CDD !

Si ces politiques d'austérité ont été appliquées sur l'ensemble des associations sous tutelle du Ministère de la Culture, c'est une quarantaine d'ETPT qui aurait été détruits, mais ce bilan nous ne l'auront pas dans le cadre du Bilan Social 2011 !

II-6 Globalement

Sur l'ensemble de la sphère culture revendiquée par le ministère de la Culture, en dehors des associations oubliées par le Ministère, le Bilan Social 2011 annonce une perte de 1129 ETPT en trois ans :

791 entre 2009 et 2010

338 entre 2010 et 2009

soit en tout -3,7 % des ETPT.

Mais plus significatif sont les pertes subies sur les emplois publics :

sur Titre II :

814 agents titulaires

37 agents non titulaires

sur Titre III :

419 agents titulaires et non titulaires

Soit en tout, selon ce Bilan Social 2011, une perte d'emploi public de 1270 ETPT entre 2009 et 2011 soit une saignée de 5% des effectifs !

Rapprochons ce chiffres de celui annoncé par Mme la Ministre avançant la perte de 1705 emplois en trois ans de RGPP fin 2011. Nous ne savons pas si la ministre parle en ETPT ou en personnes physiques. Si c'est de l'ETPT, le différentiel est de 437. **Le Bilan Social ne reprend pas les chiffres avancés par Mme la Ministre elle-même ? Où est l'erreur ? Nous avons donc un sérieux doute sur les données chiffrées avancées par ce Bilan Social 2011.** Cela deviendrait-il une habitude de gestion de la part du Ministère de la Culture d'avancer des chiffres incomplets aux organisations syndicales ?

Puisque ce Bilan Social ne reflète ni la totalité des postes de titulaires, ni la totalité des emplois non titulaires, ni la totalité des emplois de droit privé, la CGT-Culture demande qu'il soit entièrement retiré de la circulation, qu'il ne figure en aucun cas sur l'intranet du Ministère, qu'il ne soit en aucun cas transmis à la DGAFP ! Ce Bilan Social 2011 est un faux Bilan Social ! La CGT-Culture demande à la ministre de la Culture que soit repris le travail d'analyse de l'année 2011 !

III Le trou noir du ministère : les emplois externalisés

Les agents de la sous-traitance

D'autres comptes ne sont pas réalisés alors que la CGT-Culture les réclame année après année tout particulièrement sur les salariés de la sous-traitance très largement utilisée par l'administration, les EPA et les EPIC. Le MCC ne pourra pas échapper à ses responsabilités sociales en ce domaine. Comme le montre l'exemple de la RMNGP, la part prise par les entreprises de sous-traitance dans le fonctionnement du service public de la culture peut être considérable. 10 % des ETPT pour la RMNGP et près de 50 % des ETPT au Musée du Quai Branly. La première filière visée par ces politiques délibérées de privatisation est celle de l'Accueil, Surveillance et Magasinage. Mais ce n'est pas la seule. Au Musée du Quai Branly c'est aussi toute la filière technique de maintenance du musée qui a été visée. Les militants CGT ont eux-mêmes recensé des dizaines de missions qui sont ainsi privatisées. Ceci va de la surveillance, comme à l'accueil même du Ministère, au nettoyage et à la maintenance comme au Centre Pompidou ou au Louvre. Il en est de même en matière de sécurité des collections, de restauration des œuvres, mais aussi quant à leur conservation, recollement, identification par exemple avec l'opération du MuCEM, mais aussi avec des entreprises privées d'intervention en archéologie préventive.

Ainsi, l'absence de définition claire de ses responsabilités sociales, de la notion même de sa tutelle, rend le Ministère tout simplement aveugle face à une part de plus en plus importante d'emplois consacrés à des charges de service public externalisées mais bel et bien organisées directement par lui-même, c'est-à-dire sous sa responsabilité de donneur d'ordre. Ce sont aujourd'hui dans la « sphère culture » de l'Etat des **centaines, voire des milliers d'emplois** consacrés à la part opérationnelle du service public qui sont sous-traités par l'intermédiaire de marchés ouverts à des entreprises privées. **Qui oserait parler d'un Bilan Social dans la « sphère culture » sans parler de ces centaines de salariés qui assurent le fonctionnement des établissements et qui représentent entre 10 et 50 % des effectifs ?**

Le MCC est directement responsable de cette politique d'externalisation, qu'il préconise lui-même depuis plus de dix ans. Le Ministère et ses Etablissements sont les commanditaires des marchés publics d'externalisation et les donneurs d'ordre. Leur responsabilité sociale est totale.

Le Bilan Social doit refléter cette réalité. Les personnels qui travaillent tous les jours aux côtés des agents des entreprises de sous-traitance veulent connaître les conditions sociales d'emploi de ces salariés.

Il y a là une exigence de solidarité effective, d'équité de traitement et de justice sociale qui implique que des indicateurs sociaux tangibles et précis figurent dans le Bilan Social. L'opacité qui règne dans ce domaine doit être levée.

Il est vraiment impossible de rentrer dans les analyses fournies par ce document. Il est impossible de continuer comme cela dans les Bilans Sociaux du Ministère de la Culture !

Ce Bilan Social 2011 du Ministère de la Culture s'avère donc ne pas être un Bilan Social et encore moins celui des responsabilités sociales du Ministère de la Culture. Ce Bilan Social ne répond même pas aux périmètres des champs de compétence qu'il s'était lui-même fixé. Il ne répond pas plus aux périmètres du champ électoral du CTM, soit les 24 000 électeurs titulaires et non titulaires des services de l'Etat et des EPA.

Cela fait plusieurs années de suite que le Bilan Social ne répond ni aux exigences réglementaires ni aux responsabilités sociales du Ministère de la Culture. Ce mépris pour le Bilan Social de la part des autorités politiques est peut-être à mettre non pas au compte de la négligence, mais vu la constance de celui-ci plutôt à celui d'une conception minimaliste du Bilan Social au niveau ministériel qui voudrait le limiter aux agents recrutés sur le Titre II du budget de l'Etat (recrutement direct par l'Etat) laissant aux autres « employeurs publics » le soin d'établir chacun son Bilan Social. Cette tendance minimaliste ne ferait que renforcer l'abandon non seulement de toute velléité de renforcement de la tutelle ministérielle sur ses établissements mais de surcroît l'abandon de toute vision synoptique et analytique de la situation sociale sur l'ensemble de la sphère du service public culturel de l'Etat. La CGT-Culture s'opposera de toutes ses forces à cette notion étriquée du service public culturel.

IV Les informations indispensables en terme de responsabilité sociale

Au-delà du décompte global des effectifs selon chacune des trois sphères, le Bilan Social doit donner des informations sociales précises en ETPT et en PP non seulement sur l'ensemble des agents fonctionnaires du Ministère de la Culture (du Titre II et du Titre III !), ce qu'il ne fait pas, mais aussi pour chacun des agents, quel que soit son statut, qui participe au service public de la culture en EPA, EPIC, Associations !

Pour les agents non titulaires

Le Bilan Social doit livrer une photographie fidèle de la situation sociale des agents non titulaires du MCC.

Combien en ETPT et en PP selon la répartition en catégorie A-B-C, en répartition Femmes/Hommes, par assises budgétaires (Titre II/Titre III), par assises statutaires (Art. 3-4-5-6), par Directions générales et par EPA. Quelle rémunération selon les catégories, selon l'ancienneté, selon la répartition Femmes/Hommes, par assises budgétaires et par assises statutaires et par EPA.

Pour chaque EPA

Comme la CGT-Culture l'avait réclamé dès 2011, en vain, le ministère doit donner les chiffres détaillés pour chacun des EPA : combien d'agent en ETPT et en PP selon la répartition en catégorie A-B-C, en répartition Femmes/Hommes, par assises budgétaires (Titre II/Titre III), par assises statutaires titulaires et contractuels (Art. 3-4-5-6). Quelle rémunération selon les catégories, selon l'ancienneté, selon la répartition Femmes/Hommes, par assises budgétaires et par assises statutaires.

Pour chaque EPIC

Il doit en être aussi, ainsi pour les EPIC :

- la raison sociale statutaire de l'EPIC,
- le nombre de représentants du MCC au sein du CA,
- montant et % de la subvention allouée par le MCC,
- les effectifs en ETPT et leur nombre en Personne Physique (PP) sous CDI et sous CDD et les temps partiels,
- la présence d'une grille de rémunération, des niveaux de qualification,
- la présence d'un accord d'entreprise ou non,
- l'affiliation à une convention collective (ou non) et laquelle ?
- présence ou non de DS DP CE, leur nombre,
- présence ou non de commissions paritaires,
- couverture complémentaire santé (ou non) et laquelle ?
- la répartition des effectifs en ETPT selon les niveaux de qualification,
- les rémunérations moyennes par niveau de qualification selon l'ancienneté et selon la répartition Femmes/Hommes
- la répartition Femmes/Hommes selon les qualifications requises et les niveaux de responsabilité.

Pour chaque Association

Comme nous l'avions demandé en 2011 pour le Bilan Social 2009, il faut que le Bilan Social reflète le niveau des responsabilités du MCC vis-à-vis de ces structures associatives qui assurent le service public culturel en produisant les indicateurs sociaux suivants :

- la liste de toutes les associations relevant de la responsabilité sociale du MCC

Pour chacune de ces associations :

- l'objet social statutaire de ces associations,
- le nombre de représentants du MCC au Conseil d'administration (CA),

- montant et % de la subvention allouée par le MCC,
- les effectifs en ETP et en PP,
- le nombre de CDI et le nombre de CDD, les temps partiels,
- la présence d'une grille de rémunération, des niveaux de qualification ou non,
- la présence d'un accord d'entreprise ou non,
- l'affiliation à une convention collective (ou non) et laquelle ?
- présence ou non de DS, DP, CE,
- couverture complémentaire santé (ou non) et laquelle ?

Les emplois de la sous-traitance

Le Bilan Social doit aussi faire la lumière sur :

- les Services de l'Etat et les Etablissements qui recourent à la sous-traitance ;
- les missions sous-traitées, avec quelle entreprise, pour quel agrément ;
- la présence ou non de clauses sociales dans le marché ;
- les effectifs en ETP pour chacun des services et établissements, pour chacune des missions et chacune des entreprises de sous-traitance avec :
 - le nombre de CDI et le nombre de CDD, les temps partiels affectés à chacune des missions externalisées ;
 - la présence ou non d'une grille de rémunération ;
 - la présence ou non d'un accord d'entreprise ;
 - l'affiliation à une convention collective et si oui laquelle ?
 - la liste des qualifications requises sur les missions ;
 - la présence ou non de Délégués syndicaux, Délégués du personnel, Comité d'entreprise ;
 - la couverture complémentaire santé (ou non), et laquelle ?

- - -

Conclusion

Comme en 2009, comme en 2010, ce Bilan Social 2011 ne répond donc toujours pas aux obligations réglementaires du Ministre de la Culture envers le CT Ministériel et les représentants des personnels.

Le contenu du Bilan Social 2011 du ministère de la Culture constitue encore une fois une véritable entrave de l'employeur public à l'encontre des représentants syndicaux des personnels au CT M. Rappelons qu'en pareille situation et pour les mêmes faits, tout employeur privé aurait été passible d'une condamnation pouvant aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et une amende de 3750 € (Cf. délit d'entrave aux droits du Comité d'entreprise / Article L.2328-1 du Code du Travail) !

Plus largement, le Bilan Social, que nous sommes, hélas, faute d'informations suffisantes et suffisamment précises contraints d'analyser « en creux », fait apparaître que le MCC est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les conséquences des politiques successives de restrictions budgétaires, de dérégulation et de privatisation se font en effet ressentir cruellement. Le MCC va devoir très rapidement trouver les voies de nouveaux équilibres entre administration centrale, services centraux, services déconcentrés, réseaux des SCN et Opérateurs au profit d'une tutelle réellement modernisée, rénovée, renforcée. Au profit d'un service public culturel de qualité et au profit des agents qui le porte, de plus en plus à bout de bras, bras de moins en moins nombreux.